

Réunion du Conseil Municipal

Du 29 Août 2025

Procès-Verbal de séance

L'an deux mille vingt-cinq le vendredi vingt-neuf août à dix-huit heures, le Conseil Municipal de PEYROULES, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur CLUET Frédéric, Maire,

Membres présents : Mmes HAULBERT, FRIGENZA,
Ms. CLUET, FUNEL, BOUIX, GUERIN, DUMEZ, DECLERCQ,
CARTON

Membre(s) excusé(s) : Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE, Monsieur André GALFRE,

Membre(s) absent(s) :

Mme Cécile FRIGENZA est désignée Secrétaire de Séance.

1. Secrétariat de séance, Pouvoir(s), Appel et Signature de la feuille d'émargement
--

Monsieur le Maire prend la présidence de la séance ainsi que la parole. Il propose de désigner Cécile FRIGENZA comme secrétaire de séance.

Madame Cécile FRIGENZA est désignée en qualité de secrétaire de séance par le Conseil Municipal, conformément à l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le(s) pouvoir(s) ci-dessous a été reçu :

- Monsieur André GALFRE donne pouvoir à Monsieur Gérard BOUIX
- Madame Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric CLUET

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des membres du Conseil Municipal.

Monsieur le Maire dénombre 11 conseillers régulièrement présents ou représentés et constate que le quorum posé par les articles L 2121-17 du code général des collectivités territoriales et 10 de la loi N° 2020-290 du 23 Mars 2020 d'urgence modifiée est atteint. Chaque membre présent signe la feuille d'émargement de la séance du Conseil Municipal.

2. Modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée son accord pour ajouter les points ci-dessous à l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Décision modificative sur le budget primitif 2025

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir décidé, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la modification de l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal telle que proposée par Monsieur le Maire.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

3. Ordre du jour de la séance du Conseil Municipal

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'ordre du jour de la séance du Conseil Municipal :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2025
- Présentation des travaux des commissions communales
- Informations sur les réunions communales
- Informations sur les activités intercommunales
- Délibération N° 1 : Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04
- Délibération N° 2 : Présentation du bilan d'activités 2024 de la CCAPV
- Délibération N° 3 : Projet de bar mobile en milieu rural
- Délibération N° 4 : Demande de recherche d'alpage pour estive 2026
- Délibération N° 5 : Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM
- Délibération N° 6 : Demande d'autorisation de défrichement pour l'exploitation de la carrière de l'entreprise Eiffage
- Délibération N° 7 : Charte d'engagement Sensibilis'Haie de la Fédération Nationale des Chasseurs
- Délibération N° 8 : Restauration de la toiture de l'église de La Bâtie et candidature à l'appel à projet de la fondation France Bois Forêt
- Délibération N° 9 : Candidature à la labélisation API Cité proposée par l'UNAF
- Délibération N° 10 : Fermeture de la régie communale de gestion du tennis

- Délibération N° 11 : Remboursement des frais de scolarité à la commune de Saint-André les Alpes
- Délibération N° 12 : Décision modificative sur le budget primitif 2025
- Questions diverses

4. Approbation du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de formuler ses remarques sur le procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal qui s'est déroulée le 04 Juillet 2025.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

5. Signature du procès-verbal de la séance du 04 Juillet 2025

Monsieur le Maire demande à la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, de signer le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 04 Juillet 2025.

6. Travaux des commissions communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les commissions communales suivantes se sont réunies :

- Commission de l'Espace communal le 22/08/2025 ;

Monsieur le Maire demande aux vice-présidents en charge de ces commissions de présenter à l'assemblée une synthèse des échanges qui se sont tenus durant ces réunions.

7. Synthèse des différentes réunions et Informations

Monsieur le Maire présente à l'assemblée une synthèse des différentes réunions qui se sont déroulées dans la période. Ces réunions sont les suivantes :

- Réception des travaux de réhabilitation de la piste communale de Trébrec dans le cadre de l'AAP Forêt de la CCAPV le 08/07/2025 ;
- Rencontre avec Monsieur le Sénateur des Alpes de Haute Provence le 10/07/2025 ;
- Comité syndical thématique du PNRV le 10/07/2025 ;
- Réunions de hameaux le 12/07/2025 ;
- Rencontre des maires de l'arrondissement avec Monsieur le Procureur de la République le 15/07/2025 ;
- Réunion de travail avec l'entreprise Eiffage le 15/07/2025 ;
- Réunion de travail sur l'étude de valorisation du hameau de Ville le 19/07/2025 ;
- Réunion de travail sur l'étude de valorisation du hameau de Ville le 08/08/2025 ;

8. Point d'information sur la C.C.A.P.V.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'agenda des prochaines réunions communautaires.

9. Décisions par délégation de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il n'a pris aucune décision par délégation depuis la dernière séance du conseil municipal.

10. Délibération N° 1 : Approbation de la modification des statuts du TE-SDE 04

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les statuts du syndicat de l'Energie 04 inchangés depuis 2017, nécessitent d'être modifiés afin de :

- Modifier la nature juridique du TE-SDE04 en syndicat intercommunal à vocations multiples (SIVOM) au lieu de syndicat mixte
- Tenir compte des évolutions juridiques ;
- Clarifier l'accompagnement qu'il propose ;
- Étendre ses compétences optionnelles.

Les modifications juridiques concernent :

1. Le changement de catégorie du syndicat induit par le fait qu'il soit composé uniquement de communes ;
2. La rédaction d'un préambule qui retrace l'histoire du syndicat depuis la création de la FDCE04 le 1^{er} juillet 1981 ;
3. La mise à jour des références juridiques, en lien avec l'évolution législative et réglementaire, notamment le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales.

Afin de tenir compte des demandes qui émanent des porteurs de projet, il est nécessaire de clarifier les différents types d'accompagnements proposés par le syndicat et d'étendre ses potentielles compétences d'intervention pour indiquer précisément quel est le rôle du TE-SDE04 auprès de ses membres et des tiers.

Outre les infrastructures de recharge pour les véhicules électriques dont il est compétent depuis 2016, le syndicat pourrait être habilité grâce à ses nouveaux statuts à intervenir en lieu et place de ses membres qui en font la demande dans les domaines suivants (voir article 4 du projet de statuts – compétences optionnelles) :

- Réseaux et infrastructures de communications ;
- Gaz ;
- Réseaux publics de chaleur et/ou de froid ;
- Eclairage public ;
- Energies renouvelables.

Le syndicat pourrait également intervenir dans le cadre d'activités accessoires pour le compte de ses membres ou de tiers en exerçant par exemple, des missions de conseil, d'assistance administrative, juridique, dans le cadre de ses domaines de compétences, réaliser des actions visant à accompagner les collectivités dans leurs démarches d'efficacité énergétique, organiser et mettre en œuvre une politique de gestion des Certificats d'économies d'énergies CEE, (voir liste exhaustive article 5-1 du projet de statuts).

Le syndicat exercerait ces actions selon les modalités de réalisation suivantes (Cf article 5-2 du projet de statuts) :

- Contrat de mandat dans le cadre d'une délégation de maîtrise d'ouvrage
- Transfert de maîtrise d'ouvrage dans le cadre de travaux coordonnés (Télécom - Eclairage public)
- Mutualisation de moyens, prestations de coopérations ou de service avec la conclusion de conventions correspondantes
- Mutualisation des achats en agissant en tant que centrale d'achat, membre et coordonnateur de groupement de commandes ou d'autorités concédantes

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 10 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention :

- **Approuve** les modifications statutaires du TE-SDE 04 telles que présentées par Monsieur le Maire;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ			X
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

11. Délibération N° 2 : Présentation du bilan d'activités 2024 de la CCAPV

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2024 doit transmis aux communes membres et présenter en Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Rapport d'activités des services communautaires pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Donne acte** à Monsieur le Maire de la présentation et de la remise du bilan 2024 sur les activités de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon lors de la séance du Conseil Municipal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

12. Délibération N° 3 : Projet de bar mobile en milieu rural

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par Monsieur Matteo VACCARI concernant son projet de création d'un bar mobile itinérant proposant à la vente des boissons, alcoolisées ou non (principalement softs, vin et bière), à destination des villages du haut 06 et 04. Ce projet a pour objectif de favoriser les échanges et le lien social entre habitants, en proposant un point de rencontre régulier dans un cadre convivial et encadré.

Le projet de Monsieur Matteo VACCARI est actuellement en phase d'étude et de préparation, et il souhaiterait savoir si la commune serait ouverte à ce que ce type d'activité puisse s'installer ponctuellement ou de manière régulière, sur un espace public tel que la place du village, un parking, ou tout autre lieu adapté. Dans sa demande, Monsieur Matteo VACCARI précise que toutes les autorisations spécifiques à son activité seront demandées et qu'il s'engagera à respecter toutes les réglementations en vigueur si son projet venait à se concrétiser.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** la proposition d'accueillir un bar mobile itinérant telle que présentée par Monsieur le Maire en motivant ce refus par le fait que cette activité est déjà exercée par l'auberge communale ainsi que les associations de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur Matteo VACCARI,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET		X	
Roger FUNEL		X	
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE		X	
Lise HAULBERT		X	
Cécile FRIGENZA		X	
Dominique DECLERCQ		X	
Laurent CARTON		X	
André GOLFRE		X	
Claude GUERIN		X	
Gérard BOUIX		X	
Eric DUMEZ		X	

13. Délibération N° 4 : Demande de recherche d'alpage pour estive 2026

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande formulée par Monsieur Christophe QUINSON concernant la préparation de la saison d'estive 2026 et la recherche d'un alpage sur la commune. Il est actuellement éleveur ovin à Tavernes (Var), avec un troupeau de 800 brebis encadrées par trois chiens de protection expérimentés. Il recherche un site d'estive pour les mois d'été de l'année 2026.

Dans sa demande, Monsieur Christophe QUINSON précise qu'il est ouvert à différentes formules, notamment à l'intégration d'un groupement pastoral, tout en ayant une préférence pour une location autonome si cela est envisageable. La présence d'une cabane ou d'un logement de berger sur place serait un vrai atout.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 0 voix pour, 11 voix contre et 0 abstention :

- **Emet** un avis défavorable à la demande de recherche d'alpage formulée par Monsieur Christophe QUINSON en motivant ce refus par le fait qu'un grand nombre d'éleveurs ovins sont déjà présents sur les places d'estives de la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à Monsieur Christophe QUINSON,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET		X	
Roger FUNEL		X	
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE		X	
Lise HAULBERT		X	
Cécile FRIGENZA		X	
Dominique DECLERCO		X	
Laurent CARTON		X	
André GALFRE		X	
Claude GUERIN		X	
Gérard BOUIX		X	
Eric DUMEZ		X	

14. Délibération N° 5 : Convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM. Par délibération n° 2024_041 et n° 2024_043 du 27 juin 2024, le comité syndical du SICTIAM a modifié les statuts et les modalités d'accès à sa centrale d'achat, afin d'élargir à de nouveaux bénéficiaires, formaliser les conditions d'utilisation dans le cadre d'une convention-type d'adhésion et simplifier les démarches pour les adhérents recourant à ce service.

Afin de finaliser la mise en œuvre de ces nouvelles dispositions, le SICTIAM soumet à ses communes membres la convention d'adhésion à la centrale d'achat, qui définit le périmètre d'intervention de la centrale d'achat, les engagements des parties et les modalités d'application administratives, financières et juridiques de l'achat centralisé. La signature de cette convention ne modifie en rien la cotisation ou la délivrance du service mais constitue un cadre contractuel plus sécurisé juridiquement.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Valide** la signature de la convention d'adhésion à la centrale d'achat du SICTIAM telle que présentée par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

15. Délibération N° 6 : Demande d'autorisation de défrichement pour l'exploitation de la carrière de l'entreprise Eiffage

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la demande d'autorisation de défrichement du site d'exploitation de la carrière proposée par l'entreprise Eiffage. Cette demande de défrichement concerne la parcelle cadastrée WO 126 et porte sur une emprise de 450 m². Elle est motivée par l'entreprise Eiffage par la nécessité de réaliser ce défrichement afin d'exploiter convenablement le site et les derniers matériaux présents sur l'emprise actuelle de la carrière.

En tant que propriétaire de la parcelle cadastrée WO 126, la commune doit autoriser par délibération l'entreprise Eiffage à déposer l'autorisation de défrichement auprès de la Direction départementale des territoires (DDT) des Alpes-de-Haute-Provence. La période envisagée par l'entreprise Eiffage pour réaliser ce défrichement est l'automne 2025.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Autorise** l'entreprise Eiffage à déposer auprès de la Direction Départementale des Territoires 04 une demande de défrichement sur la parcelle cadastrée WO 126 pour une superficie ciblée de 450 m²,
- **Demande** à l'entreprise Eiffage que le produit de la vente du bois issu du défrichement soit versé à la commune,
- **Charge** Monsieur le Maire de communiquer cette décision à l'entreprise Eiffage,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

16. Délibération N° 7 : : Charte d'engagement Sensibilis'Haie de la Fédération Nationale des Chasseurs

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la charte d'engagement Sensibilis'Haie proposée par la Fédération Nationale des Chasseurs. Pour impliquer les territoires et poursuivre l'action en faveur de l'environnement des Fédérations des Chasseurs ou des associations de chasse, la Fédération Nationale des Chasseurs porte le projet Sensibilis'haie, cofinancé par l'Office Français de la Biodiversité. Ce projet est adressé aux communes rurales de tout le territoire métropolitain. En échange d'un engagement à la bonne gestion et la préservation de la haie, la Fédération Nationale des Chasseurs fournira des kits de plantation prêts à l'emploi aux communes, dans le but d'implanter une haie d'arbres variés. Le projet Sensibilis'haie est un outil de promotion de la haie. Un guide pédagogique et méthodologique, présentant l'intérêt d'implanter des haies, les moyens de s'engager et la bonne façon de gérer les linéaires sur son territoire, seront distribués aux communes partenaires. Les communes s'inscrivant dans ce projet démontreront également le lien constant qui existe entre elles et les chasseurs, déjà présents sur de nombreux territoires. Cette démarche est ainsi un moyen d'aller plus loin et de donner de nouveaux outils aux territoires engagés. Cette charte d'engagement est un accord entre la Fédération des Chasseurs porteuse du projet et la commune de Peyroules.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune s'est portée candidate pour l'opération Sensibilis'haie de la Fédération Nationale des Chasseurs. La signature de cette charte va engager la commune pour une durée de 10 ans à respecter les points ci-dessous :

- Respecter cette charte sur une durée d'au moins 10 ans ;
- Utiliser les plants fournis par la FNC lors de la plantation ;
- Respecter le guide de plantation fourni par la FNC (ou les conseils de la Fédération des Chasseurs partenaire) lors de la mise en place de la haie ;
- Préparer le chantier de plantation avec ses services techniques ou des personnes volontaires (agriculteurs notamment), via la constitution d'une tranchée pour planter ;
- Maintenir la haie en place sur une durée d'au moins 10 ans ;
- Informer la Fédération Nationale des Chasseurs du calendrier de plantation pour mener à bien la logistique du chantier de plantation ;
- Réaliser le montage du projet en partenariat avec la Fédération des Chasseurs locale, ou à défaut une association de chasseurs en lien avec celle-ci, notamment pour le choix du lieu d'implantation, garantissant une efficacité agronomique et environnementale optimale ;
- Organiser un chantier participatif associant les habitants de la commune, enfants, parents, écoles afin de promouvoir l'intérêt de la plantation de la haie ;
- Installer le panneau pédagogique fourni dans le kit pédagogique à proximité directe de la haie plantée ;
- Préserver et gérer la haie plantée dans le respect des indications fournies par la Fédération des Chasseurs locale partenaire.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la signature de la charte d'engagement Sensibilis'haie avec la Fédération Nationale des Chasseurs telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

17. Délibération N° 8 : Restauration de la toiture de l'église de La Bâtie et candidature à l'appel à projet de la fondation France Bois Forêt

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'appel à projet de la Fondation France Bois Forêt qui lance la 6^{ème} édition de son appel à projets pour soutenir les chantiers de restauration utilisant du bois issu de forêts françaises gérées durablement. L'objectif est de valoriser le bois français dans des projets de restauration accessibles au public, répondant à des critères architecturaux, environnementaux, sociaux et économiques, pour garantir leur qualité d'usage et leur pérennité.

Le calendrier 2025 de cet appel à projet est le suivant :

- Dépôt des candidatures : du 1er février au 31 octobre 2025 (minuit)
- Sélection des projets : du 1er au 30 novembre 2025
- Annonce des lauréats : 16 décembre 2025

Tous les projets retenus dans le cadre de cet appel à projet pourront bénéficier d'une subvention de 10 000 € et de la réalisation d'un film promotionnel pour valoriser le patrimoine restauré. Les projets dont les travaux ont déjà débuté sont éligibles. Le montant de l'aide de la Fondation France Bois Forêt ne vient pas s'ajouter aux financements publics, c'est du mécénat, il vient aider sur la part d'autofinancement de la commune.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de candidater à cet appel à projet de la Fondation France Bois Forêt et de proposer le projet de restauration de la toiture de l'église de La Bâtie.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la candidature de la commune à l'appel à projet de la Fondation France Bois Forêt tel que présenté par Monsieur le Maire ;
- **Décide** de présenter la candidature de la commune sur le projet de restauration de la toiture de l'église de La Bâtie;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

18. Délibération N° 9 : Candidature à la labélisation API Cité proposée par l'UNAF

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de retirer cette délibération compte tenu du fait qu'une délibération identique avait déjà été prise lors de la séance du conseil municipal du 28/03/2025.

19. Délibération N° 10 : Fermeture de la régie communale de gestion du tennis

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le tennis communal est désormais intégré dans le city stade nouvellement construit et que ce dernier sera libre d'accès pour tous. Dans ces conditions, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de clôturer la régie communale de gestion du tennis municipal.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la clôture de la régie communale de gestion du tennis municipal telle que présentée par Monsieur le Maire ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

20. Délibération N° 11 : Remboursement des frais de scolarité à la commune de Saint-André les Alpes

Monsieur le Maire informe l'assemblée que suite au retour de la compétence école à la Commune à compter du 01/01/2019, il lui revient désormais de participer aux frais de fonctionnement des écoles maternelles et primaires de la Commune de Saint-André les Alpes.

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la répartition des frais de scolarité telle que communiquée par la Commune de Saint-André les Alpes. Cette dernière vient régulariser l'année scolaire 2024-2025. Ces derniers sont calculés en multipliant le nombre d'enfants de la Commune inscrits dans les établissements scolaires de Saint-André les Alpes par le coût moyen par élève. Ce dernier s'élève à 1 457, 30 € et la commune compte 1 enfant scolarisé à Saint-André les Alpes.

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Décide** de régler les frais de scolarités pour l'année 2024-2025 dont le montant total s'élève à 1 457, 30 €,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCQ	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUX	X		
Eric DUMEZ	X		

21. Délibération N° 12 : Décision modificative sur le budget primitif 2025

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que lors du vote du budget primitif 2025 les crédits d'investissement nécessaires au remplacement de la pompe à chaleur défectueuse de la Salle Polyvalente n'avaient pas été inscrits compte-tenu du fait que cette opération n'avait pas été estimée et validée.

Compte-tenu de la décision d'engager cette opération d'un montant de 25 000 €, Monsieur le Maire propose à l'assemblée la décision modificative sur les dépenses d'investissement du budget primitif 2025 comme suit afin d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération :

Article	Libellé	BP 2025 + DM	Modification	Total
231	Immobilisation en cours	449 093.04 €	- 25 000.00 €	424 093.04 €
2135	Install Générales	0.00 €	+ 25 000.00 €	25 000.00 €
Total		449 093.04 €	0.00 €	449 093.04 €

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, avec 11 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention :

- **Approuve** la décision modificative sur le budget primitif 2025 telles que présentées par Monsieur le Maire,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Détail des votes du Scrutin			
Membre du conseil municipal	Vote pour	Vote contre	Abstention
Frédéric CLUET	X		
Roger FUNEL	X		
Vanessa SEBASTIANI-MAYAFFRE	X		
Lise HAULBERT	X		
Cécile FRIGENZA	X		
Dominique DECLERCO	X		
Laurent CARTON	X		
André GALFRE	X		
Claude GUERIN	X		
Gérard BOUIX	X		
Eric DUMEZ	X		

22. Questions Diverses

22.1. Enquête publique sur le zonage d'assainissement

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'enquête publique sur le zonage d'assainissement collectif va débuter le 02 septembre 2025 et se terminera le 03 octobre 2025. Les permanences réalisées par le commissaire enquêteur se dérouleront :

- Mardi 2 septembre 2025 de 9 h à 12 h
- Lundi 22 septembre 2025 de 14 h à 17 h
- Vendredi 3 octobre 2025 de 14 h à 17 h

22.2. Inauguration du City stade

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'inauguration du City Stade aura lieu le vendredi 05 septembre à 14h00.

22.3. Organisation d'une journée découverte de l'activité Biodanza « Danse de la vie »

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a validé la demande de l'association Biodanza de pouvoir bénéficier de la salle polyvalente durant une journée pour organiser un atelier découverte de l'activité Biodanza « Danse de la Vie ». Cette journée sera à planifier en fonction des demandes de réservation de la salle polyvalente et sera étudiée par la commission des affaires culturelles qui se réunira à l'automne.

22.4. Organisation d'une cérémonie de parrainage des ruches communales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le renouvellement de l'opération de parrainage des ruches communales a connu un franc succès puisque 22 marraines et parrains ont participé à l'opération. Le montant collecté par cette opération s'élève à 905 €.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'organiser une cérémonie au cours du mois de Septembre afin de remettre officiellement le diplôme de parrainage à chaque marraine et parrain et de distribuer les pots de miel issus de la première récolte sur le rucher communal. Il propose d'organiser cette cérémonie le samedi 04 octobre 2025 à 18h00 à la Salle Polyvalente.

22.5. Départ de Monsieur le préfet des Alpes de Haute Provence

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Monsieur Marc CHAPPUIS, préfet des Alpes de Haute Provence, quitte le département et est nommé préfet du département de la Manche.

22.6. Prochaines élections municipales

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le décret de convocation des électeurs pour les prochaines élections municipales est paru. Les élections municipales se dérouleront les 15 et 22 Mars 2026.

22.8. Représentant de la commune au sein du conseil d'administration de la société communale de chasse de l'Artuby

Monsieur Eric DUMEZ informe l'assemblée qu'il a été désigné par l'assemblée pour siéger au sein du conseil d'administration de la société de chasse de l'Artuby par délibération en date du 25/05/2024. Il précise que suite à cette décision, il n'a pas pu prendre part au vote lors des

différentes réunions du conseil d'administration compte-tenu du fait que les statuts de l'association communale de chasse n'ont pas été modifiés en conséquence. Il manifeste son mécontentement face à cette situation et demande à Monsieur le Maire de solliciter Monsieur le président de la société de chasse de l'Artuby afin que la situation se régularise.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion du conseil d'administration est prévue le 31/08/2025 et qu'il sollicitera Monsieur le président de la société de chasse de l'Artuby pour que la situation se régularise.

22.9. Fuite d'eau potable au hameau de La Bâtie

Monsieur Dominique DECLERCQ informe l'assemblée que la fuite sur le réseau d'eau potable au hameau de La Bâtie n'a pas pu être localisée malgré les différentes interventions de l'entreprise CLAIE. Les investigations vont se poursuivre afin d'identifier la portion de canalisation en défaut. Il demande à Monsieur le Maire d'informer les habitants du hameau de La Bâtie de la situation.

Monsieur le Maire précise qu'une communication à destination des habitants va être réalisée afin de les informer de la situation et de rappeler les mesures d'économie d'eau à appliquer.

22.10. Gestion de l'eau d'irrigation agricole au hameau de La Foux

Monsieur Dominique DECLERCQ sollicite l'assemblée sur la gestion de l'eau d'irrigation au hameau de La Foux et propose que le règlement d'irrigation soit mis à jour afin de préciser les règles de gestion.

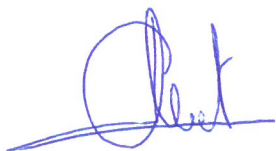
Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'inscrire ce sujet à une prochaine séance du conseil municipal et de l'inscrire à l'ordre du jour de la prochaine commission de l'eau qui aura lieu au mois d'octobre.

23. Signature du registre des délibérations de la séance

Monsieur le Maire invite la secrétaire de séance, Madame Cécile FRIGENZA, à signer le registre des délibérations qui ont été prises lors de la séance du 29 Août 2025.

La séance levée : 19h30

F. CLUET
MAIRE DE PEYROULES



C. FRIGENZA
La secrétaire de séance

